



RCS : LILLE METROPOLE  
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00430  
Numéro SIREN : 475 680 815  
Nom ou dénomination : VILOGIA Société Anonyme d'HLM

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2017 sous le numéro de dépôt 10282

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE**

445 boulevard Gambetta  
CS 60455  
59338 Tourcoing Cedex

VILOGIA MC CIROT SERVICE GESTION DES  
SOCIETES  
74 rue Jean Jaures  
59650 Villeneuve d'Ascq

**RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES**

Dénomination : VILOGIA Société Anonyme d'HLM

Numéro RCS : 475 680 815

Forme Juridique : Société anonyme

Numéro Gestion : 2007B00430

Adresse : 74 rue Jean Jaurès  
59650 Villeneuve-d Ascq

Numéro du Dépôt : 2017R010282 (2017 10308)

Date du dépôt : 07/07/2017

---

1 - Type d'acte : Procès-verbal du conseil d'administration

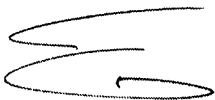
Date de l'acte : 29/03/2017

1 - Décision : Nomination(s) d'administrateur(s)

---

Délivré à Lille Métropole le 7 juillet 2017

Le Greffier,



## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2017

Le 29 mars 2017 à 16 heures 45, les membres du Conseil d'administration de la S.A. d'H.L.M. Vilogia au capital de 58 788 560 € dont le siège social est à Villeneuve d'Ascq (59650) 74, rue Jean Jaurès, et immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le n° 475 680 815, se sont réunis audit siège sur convocation écrite du Président.

Le Président constate que la moitié au moins des administrateurs sont présents, et que par conséquent, le Conseil peut valablement délibérer.

Puis il ouvre la séance, assisté de Marie-Claude CIROT en qualité de secrétaire de séance.

#### **Cooptation d'administrateurs – Agrément de nouveaux actionnaires**

---

Le Président fait part tout d'abord au Conseil de la démission de :

- M. Henri DELIGNE de son poste d'administrateur par lettre en date du 22 mars ;
- M. Valère CARETTE de son poste d'administrateur par lettre en date du 22 mars ;
- M. Francis CORDELETTE de son poste d'administrateur par lettre en date du 25 février 2017.

Le Président rappelle ensuite que conformément à l'article 10 des statuts, en cas de vacance au sein du Conseil d'administration, par décès ou démission, les membres restants peuvent pourvoir au remplacement provisoire par des nominations valables jusqu'à ratification par la prochaine Assemblée Générale.

Suite à la démission de M. Francis CORDELETTE, un siège d'administrateur est devenu vacant et donne l'opportunité de nommer un nouvel administrateur.

Le Président propose, à cet effet, au Conseil, la nomination, à titre provisoire, de M. Olivier ASSELIN en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Francis CORDELETTE.

M. Olivier ASSELIN exercera ses fonctions, conformément à l'article 10 des statuts, pour une durée équivalente à celle du mandat de l'administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2016.

M. ASSELIN déclare n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

Le Président précise que les deux autres postes pourraient donc être pourvus par nomination de nouveaux administrateurs lors de la prochaine Assemblée Générale de juin.

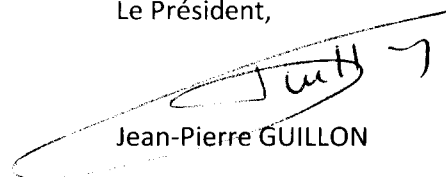
*Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide de coopter à l'unanimité M. Olivier ASSELIN, demeurant 46 rue des Duriez à MOUVAUX (59420), en qualité d'administrateur, à titre provisoire sous réserve de la ratification de cette nomination par la prochaine assemblée générale.*

Consécutivement à cette nomination, et conformément à l'article 11 des statuts prévoyant que les administrateurs doivent être propriétaires d'une action au moins, il est proposé au Conseil d'administration d'agréer M. Olivier ASSELIN en tant que nouvel actionnaire de la Société, par le prêt d'une action de la Compagnie Métropolitaine d'Investissement (CMI) à M. Olivier ASSELIN.

*Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration agréé à l'unanimité M. Olivier ASSELIN en tant que nouvel actionnaire de Vilogia.*

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JP Guillon', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a small flourish at the end.

Jean-Pierre GUILLON